Troubles liés à la consommation de substances psychoactives

Un défi interprofessionnel à relever grâce à une collaboration étroite

BIENNE – La pharmacie, en tant que premier point de contact préventif et à bas seuil, est un interlocuteur prédestiné en matière de dépistage des abus médicamenteux et joue un rôle clé dans l'information.

La crise des opioïdes en Amérique du Nord, et plus particulièrement aux États-Unis, nous interpelle. Dans les années 1990, des opioïdes comme l'oxycodone y ont fait l'objet d'une publicité agressive et trompeuse et ont été prescrits à grande échelle, même pour des douleurs légères, c'est-à-dire non conforme à leur indication. D'innombrables patients sont ainsi devenus dépendants des opioïdes. Actuellement, ce cas de figure fait l'objet d'une réglementation ainsi que d'un contrôle des données de prescription et de remise plus strictes.

Heureusement, la situation en Suisse n'est pas aussi extrême mais le sujet de la dépendance aux médicaments ou, formulé de manière moins stigmatisante, des troubles liés à la consommation de substances, est souvent négligé et devrait recevoir l'attention qu'il mérite dans notre pays également.

Des antalgiques jusqu'aux laxatifs

Les troubles liés à la consommation de substances sont aussi relativement répandus en Suisse (*cf.* encadré) [1], mais aussi relativement peu étudiés et abordés. Le sujet évoque certes en premier lieu les substances à potentiel de tolérance telles que les opioïdes et les benzodiazépines – et on est sensibilisé au potentiel d'abus des antitussifs à base de codéine et de dextrométhorphane – mais on oublie souvent qu'il y a également un risque d'abus avec les médicaments en vente libre tels que les antalgiques (non opioïdes), les antihistaminiques sédatifs, le lopéramide et certains laxatifs. À titre d'exemple, on peut citer la diphénhydramine qui, surdosée et/ou associée au dextrométhorphane ou à l'alcool, peut notamment provoquer des réactions psychotiques.

> « Les troubles liés à la consommation de substances sont mal étudiés et souvent absents des débats. »

Pas de vue d'ensemble sans base de données

À l'étranger, aux États-Unis et en France par exemple, des bases de données nationales comparent les prescriptions des médecins et les délivrances en pharmacie à l'aide d'un algorithme spécifique et les comparent à des valeurs moyennes. Ce suivi permet de détecter le nomadisme médical (*doctor shopping*, une personne dépendante consultant plusieurs médecins pour obtenir plusieurs ordonnances pour les mêmes substances actives). Il est ainsi plus facile de prendre des mesures préventives ciblées. Malheureusement, une base légale faisant défaut, il n'existe pas encore de base de données correspondante en Suisse. Les questions relatives à la protection des données et au respect du secret professionnel posent notamment problème à cet égard. Le pharmacien ne dispose donc que du dossier du patient qu'il a dans sa propre pharmacie.

La collaboration interprofessionnelle est essentielle

Bien qu'en fournissant des informations et des conseils lors de la délivrance des médicaments, le pharmacien a un rôle central en termes de sûreté d'utilisation, il ne peut pas résoudre seul le problème des troubles liés à la consommation de substances. Le médecin prescripteur et le personnel soignant ont également leur part de responsabilité dans l'amélioration de la sensibilisation du public à la sûreté d'utilisation des médicaments. C'est là qu'intervient le projet pilote « DépendAntalgie », Département des policliniques – Unisanté, Pharmacie et Policlinique de médecine générale, Lausanne. Les pharmaciens et les médecins y collaborent dans la gestion des patients sous traitement par des antalgiques opioïdes et gabapentinoïdes à risque de dépendance [2].

Un trouble lié à la consommation de substances est-il constaté chez un patient, il est essentiel, dans les cas sévères, de mettre en place une chaîne thérapeutique durable qui, en se fondant sur des directives, propose un système global d'aide et de services à la personne ainsi qu'un accompagnement à long terme. Une telle démarche n'est toutefois possible que dans le cadre d'une collaboration interprofessionnelle entre médecins, personnel infirmier, pharmaciens, psychologues et travailleurs sociaux. Les « lacunes de soins » ou les problèmes d'interface comportent à chaque fois un risque de récidive et doivent être évités. Malheureusement, la réalité est souvent différente car différentes institutions (centres de conseil, cliniques, groupes de vie, places de thérapie ambulatoire, *etc.*) et différents organismes payeurs sont impliqués (caisses maladie, caisse de pension, *etc.*).

Heureusement, il existe en Suisse plusieurs institutions engagées dans la lutte contre les troubles liés à la consommation de substances. Citons p. ex. la Fondation Sécurité des patients Suisse *(www.patientensicherheit.ch)*, la Société Suisse de Médecine de l'Addiction *(www.ssam-sapp.ch)*, Addiction Psychology Switzerland *(www.addictionpsychology.ch)* ainsi que l'Office fédéral de la santé publique *(www.bag.admin.ch)*.

Vous trouverez plus d'informations sur les troubles liés à la consommation de substances dans le numéro 2/2023 de *pharmActuel*. Celui-ci offre un aperçu de l'épidémiologie, de la prévention, du diagnostic et du traitement, explique les bases neurobiologiques et psychologiques et donne des conseils pour le travail quotidien en pharmacie. *EW*

Les cahiers à thèmes « pharmActuel » peuvent être souscrits par abonnement. Informations sous https://pharmactuel.ch/fr/cahiers/

Les pharmaciens doivent contrôler la prescription, p. ex. en se référant aux règles de bon usage
Photo : pikselstock/stock.adobe.com

1. www.praxis-suchtmedizin.ch dernière consultation le 3 avril 2023)
2. Bilal J et al. Antalgiques à potentiel addictif : les pharmacien(ne)s peuvent prévenir et prendre en charge les usages inappropriés. pharmaJournal. 3|3.2023
3. Fleischmann I. Troubles liés à la consommation de substances. pharmActuel, cahier thématique scientifique. 02/2023

Troubles liés à la consommation de substances en Suisse [1]

- Plus de **400 000 adultes** consomment chaque jour des médicaments à potentiel d'abus, p. ex. des sédatifs, somnifères et stimulants tels que le méthylphénidate, mais également des antalgiques – notamment des opioïdes –, des antitussifs, des produits amincissants ainsi que des régulateurs du transit intestinal.
- Selon des estimations, **60 000 personnes** présentent une dépendance aux médicaments. Les benzodiazépines en représentent la plus grande proportion et arrivent en troisième position des dépendances après la dépendance à la nicotine et à l'alcool.

PHARMACEUTICAL TRIBUNE
Le journal suisse des pharmaciens
© 2023
Éditeur : MedTriX AG
Directeur général : Oliver Kramer
Rédacteur en chef Directeur de la rédaction : Dr Theo Constanda
Rédactrice en chef adjointe : Dr Isabelle Ruchet
Direction formation continue & projets numériques Dr Tobias Hottiger
Correctorat et traductions : Hugues Blöchliger, Magali Lindemann
Correspondants permanents : Claudia Benetti, Dr rer nat Klaus Duffner, Dr Arnd Fussinger, Olivier Grivat, Dr Eric-Xavier Jensen, Dr Susanne Kammerer, Dr Dorothea Ranft, Christine Vetter, Maria Weiss, Dr Christian Werler, Dr Andrea Wülker
Direction réalisation : Michael Köb
PAO : Michael Köb
Direction des ventes : Antonino Diaco (Annonces Rx) Tél. 058 958 96 17, antonino.diaco@medtrix.group Key Account Manager
Biagio Ferrara (Annonces Rx) Tél. 058 958 96 45, biagio.ferrara@medtrix.group Key Account Manager
Marc Philipp (Annonces Rx) Tél. 058 958 96 43, marc.philipp@medtrix.group Key Account Manager
Annonces : Dominique Hess Tél. 058 958 95 19 Tarifs du 1.1.2022
Marketing : Daniela Chevrolet-Uhl, daniela.chevrolet@medtrix.group
Diffusion : mtch-abo@medtrix.group
Impression : PRINTEC OFFSET medienhaus, D-34123 Kassel
Adresse : MedTrix AG Tribune Médicale Grosspeterstrasse 23, Case postale, CH-4002 Bâle
Téléphone : 058 958 96 96
Télécopie : 058 958 96 90
www.medical-tribune.ch
Conditions d'abonnement : tarif annuel Fr. 138.–, étudiant Fr. 90.– (port et TVA inclus). L'abonnement peut être résilié par écrit moyennant un préavis de quatre semaines.
Les reproductions des articles sont soumises à l'autorisation de l'éditeur.
Les manuscrits doivent être envoyés à l'éditeur. Les articles précédés du nom de l'auteur reflètent une opinion personnelle, ne correspondant pas nécessairement au point de vue de l'éditeur.
Par l'envoi d'un manuscrit, l'auteur donne son accord pour une publication intégrale ou partielle de son texte dans toutes les éditions, publications spéciales ou supports électroniques de Medical Tribune Group et des maisons d'édition associées.
ISSN 2813-0588